



Le vendredi 7 octobre 2005



Mme / M. xxxxxxxxx
Candidat(e) à xxxxxxxxx
de la Ville de xxxxxxxxxx

OBJET : Votre engagement en faveur de l'auto-partage

Madame,
Monsieur,

L'auto-partage est un service de plus en plus populaire au Québec. Présentement, le service offert par Communauto permet à près de 8000 Québécois de renoncer à l'achat d'une voiture en accédant à une flotte de véhicules disponibles en libre-service, 24 heures sur 24, pour des déplacements d'une demi-heure, d'une heure, d'une journée ou plus longtemps.

Le choix des citoyens d'adhérer à un service d'auto-partage génère des impacts positifs pour toutes les villes où ce service existe, entre autres :

- la réduction du nombre de véhicules en circulation (89 % des abonnés de Communauto appartiennent à des ménages non motorisés);
- la réduction des besoins en espaces de stationnement (chaque voiture en libre-service dessert en moyenne, au Québec, 20 usagers et se substitue à 5,5 véhicules qui auraient autrement été possédés par les adhérents à Communauto en l'absence du service);
- une réduction du nombre de kilomètres parcourus en automobile (ceux-ci sont effectués, à la place, en transport en commun, à pied et à vélo...).

Pour toutes ces raisons, et de nombreuses autres, l'auto-partage est largement reconnu comme une mesure non coercitive et efficace pour réduire la pollution atmosphérique et diminuer les émissions de gaz à effet de serre. Le tout à un coût nul pour le contribuable, car ce service est en mesure de s'autofinancer.

Malheureusement, malgré les multiples appuis reçus jusqu'ici, la disponibilité de ce service est encore loin d'être un acquis pour la majorité des citoyens. De fait, plusieurs éléments limitent sa diffusion et empêchent ceux-ci de profiter pleinement de ses effets bénéfiques. Ceux-ci sont pourtant largement reconnus à travers le monde de même que par les gestionnaires d'un nombre croissant de sociétés de transport telles que le Réseau de transport de la Capitale à Québec (RTC), la Société de transport de Laval (STL), la Société de transport de l'Outaouais (STO) de même que l'Agence métropolitaine de transport (AMT), dans la région de Montréal, qui n'ont pas hésité, dans la dernière année, à s'associer à nous dans le but d'améliorer la qualité de l'offre que nous sommes en mesure d'offrir à nos usagers communs (voir : www.communauto.com/auto+bus.html).

Communauto inc.

Benoît Robert
brobert@communauto.ca
www.communauto.com

Bureau 806
1117, rue Ste-Catherine Ouest
Montréal (QC)
H3B 1H9

Tél. : (418) 525-5258
Fax : (514) 499-0783



PHILADELPHIE
200 employés municipaux, dont le maire, se sont inscrits au service de PhillyCarShare dans le cadre d'un projet pilote très novateur ayant permis à la Ville d'économiser près de 2M \$ US/an. Ci-dessus, le maire John Street. (SOURCE : THE WEEKLY PRESS)
Pour en savoir davantage, voir : www.communauto.com/philly.html

Cette lacune est même soulignée dans le document intitulé Portrait et Diagnostic de l'ébauche du Plan de Transport de la Ville de Montréal (2005) où l'on peut lire : qu'« Il n'existe pas actuellement de mécanisme pour assurer l'allocation d'espaces de stationnement pour les véhicules d'auto-partage, ce qui restreint l'expansion de ce service à Montréal ». Or, ce qui est vrai à Montréal l'est d'autant plus à Sherbrooke où aucune réflexion en ce sens n'a réellement été amorcée jusqu'ici et ce, malgré un réel potentiel de développement de ce service dans la région.

De plus, et c'est là que la situation nous apparaît la plus paradoxale, les personnes et les ménages qui ont fait le choix de renoncer à la possession d'un véhicule pour adhérer à un service d'auto-partage (et qui font ainsi preuve d'un comportement civique qui mérite d'être encouragé...) sont dans les faits encore largement pénalisés tout simplement parce que les règlements n'ont pas encore été réajustés pour faire face à la nouvelle réalité entraînée par l'existence de ce service.

Compte tenu de la nature du travail qui reste à faire pour changer cet état de fait, nous sommes fortement convaincus que les élus du conseil de Ville, de même que ceux des Arrondissements, auront dans le futur un rôle très significatif à jouer dans le développement de l'auto-partage. Ces derniers pourraient favoriser, à titre d'exemple :

- la vision selon laquelle l'auto-partage est un service public indirectement fourni à leurs citoyens par les Arrondissements;
- la formalisation d'une priorité dans l'attribution des emplacements de stationnement public hors-rue pour les véhicules libre-service tout en s'impliquant dans la recherche de solutions dans le cas de la fermeture d'un terrain qui héberge un point de service d'auto-partage;
- la promotion, à certaines conditions, du stationnement sur-rue pour les véhicules partagés;
- la reconnaissance d'avantages spécifiques aux véhicules utilisés en mode partagé.



LAVAL
Le maire Gilles Vaillancourt, derrière le volant d'une Echo à la sortie de la conférence de presse annonçant le partenariat entre la STL et Communauto.
Pour en savoir davantage, voir : www.communauto.com/STL14sept05.html

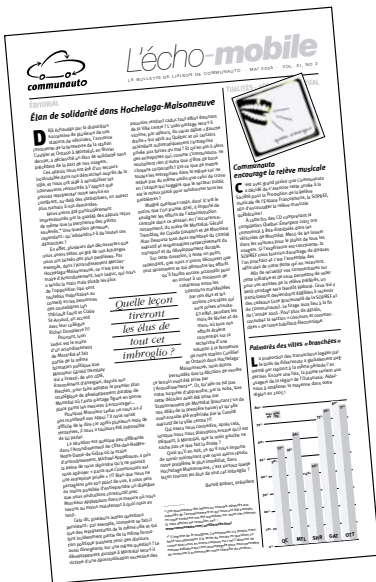
De plus amples renseignements sur ces diverses mesures sont présentés dans un mémoire récent que nous avons déposé à Montréal à la commission du conseil de ville sur le transport et qui s'intitule : « L'automobile libre-service dans le plan de transport de la Ville de Montréal ». Ce document est accessible en ligne à cette adresse : www.communauto.com/PlanDeTranspDeMTL.html.



SAN FRANCISCO
Le maire Gavin Newsom délaisse la limousine de service au profit d'un véhicule de City CarShare.
(SOURCE : SAN FRANCISCO EXAMINER)
Pour en savoir davantage, voir : www.communauto.com/newsom.html

Compte tenu de ces enjeux et du contexte de la campagne électorale en cours, vous comprendrez que nous aimerions être en mesure d'informer nos quelque 8000 usagers au Québec de ce que pensent les divers candidats des villes où Communauto déploie son service lorsqu'il est question d'auto-partage. C'est le but de la présente que de vous inviter à vous prononcer sur la question. Par souci d'équité, tous les candidats recevront la même invitation.

En tant que candidat à un haut niveau, nous vous serions particulièrement reconnaissant de prendre le temps de nous communiquer votre opinion et de nous faire part de vos engagements sur



ce sujet. Nous vous serions gré, également, d'inviter tous les candidats qui se présentent sous votre bannière politique de faire de même. Les réponses que nous recevrons seront ensuite reproduites sur notre site internet (plus de 1500 visiteurs par jour en moyenne). De plus, nous comptons présenter un survol des commentaires reçus en éditorial dans le prochain numéro de notre bulletin de liaison (*L'écho-mobile*). Ce bulletin est distribué à tous nos usagers et ceux-ci y seront invités à consulter le compte-rendu des réponses reçues rendues disponibles dans le babillard de notre site internet.

La date de tombée du prochain numéro de *L'écho-mobile* est le 15 octobre prochain. Nous vous serions donc reconnaissant de nous faire parvenir vos commentaires par voie électronique ou autre, à mon attention, au moins un jour avant cette date.

Je tiens, en terminant, à attirer votre attention sur le défi que nous avons hardiment lancé, récemment, dans le numéro de mars dernier de notre bulletin de liaison (vol. XI, no 1 - mars 2005) disponible en ligne à cette adresse : www.communauto.com/echomobile.html.

Le défi était le suivant : « À l'instar de Philadelphie et San Francisco, quel sera le premier maire du Québec à se faire le champion de l'auto-partage ? Les paris sont ouverts... ». Nous vous invitons à lire l'éditorial de ce numéro de *L'écho-mobile* pour en savoir davantage.

En espérant pouvoir compter sur votre appui, veuillez agréer, Madame / Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le président

Benoît Robert